



LCO / CDO

LIAISON

NOTRE MANDAT

LA COMMISSION DU DROIT DE L'ONTARIO RECOMMANDE DES MESURES DE RÉFORME DU DROIT AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE, L'EFFICACITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DU SYSTÈME DE JUSTICE, DE SIMPLIFIER ET DE CLARIFIER LA LOI, D'UTILISER LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE ET DE STIMULER LE DÉBAT CRITIQUE SUR LA RÉFORME DU DROIT.

NOTRE VISION

LA COMMISSION DU DROIT DE L'ONTARIO SERA UN LEADER DYNAMIQUE ET CRÉATIF EN RECHERCHE JURIDIQUE, EN ANALYSE DES POLITIQUES ET EN RÉFORME DU DROIT AU CANADA.

Message de la directrice exécutive



Ceci est le tout premier bulletin de la Commission du droit de l'Ontario! Maintenant que nous voici installés — grâce à des employés exceptionnels qui travaillent avec zèle (lisez le compte rendu d'une de nos stagiaires d'été à la page 3), avec trois projets en cours (et d'autres en préparation) et de premiers contacts établis avec plus de

50 groupes professionnels et communautaires — il est temps de vous faire connaître nos dernières réalisations et nos plans.

Nous avons beaucoup réfléchi à ce que nous voulons apporter au paysage juridique ontarien, aux valeurs qui nous guideront et aux processus que nous suivrons. Notre chronique de la page 2 et notre plan stratégique, disponible en ligne à http://www.lco-cdo.org/fr/thestrategicplan_fr.html, vous expliqueront l'importance d'une agence de réforme du droit indépendante et responsable.

Notre plan s'articule autour de notre habileté à mobiliser toutes les sphères de la société, ce qui m'apparaît crucial pour nos activités. Que nous traitons de questions juridiques techniques ou des grands enjeux sociaux, nos recommandations seront fondées sur des analyses multidisciplinaires et sur la perspective de ceux qui sont soumis à la loi (cela ressort d'ailleurs dans notre premier projet, sur les frais d'encaissement des chèques du gouvernement — voir page 3).

C'est pourquoi nous voulons recevoir des idées de projets émanant de toutes les sphères de la société. Vous aimeriez soumettre une proposition? Consultez notre site Web au http://www.lco-cdo.org/fr/proposals_fr.html.

Jetez un coup d'œil sur ces premières avancées — et, si je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer votre groupe, j'ai hâte de vous présenter la CDO et d'écouter votre point de vue sur la loi.

Patricia Hughes

Dans cette issue . . .

- La CDO veut inscrire son action dans la durée
- Le rapport sur les frais d'encaissement des chèques du gouvernement est imminent
- Appel à tous les leaders d'opinion



La Commission nouvelle vague veut inscrire son nom dans la durée



Patrick Monahan

Le président Patrick Monahan nous fait part de ses espoirs pour la CDO

Le nouveau président du conseil des gouverneurs de la Commission du droit de l'Ontario est déterminé à obtenir des résultats. À la fin de son mandat de trois ans en 2010, Patrick Monahan espère laisser en héritage un organisme capable d'améliorer l'administration du système de justice de l'Ontario et l'accès à la justice.

« Je veux que la Commission contribue de manière importante à notre compréhension des enjeux connexes au droit et à l'avancement du débat, de façon à permettre éventuellement des changements dans les lois ou les politiques » explique monsieur Monahan, doyen de la Osgoode Hall Law School.

À bien des égards, la CDO cherche, par sa vision, à rattraper le temps perdu. Bien que l'Ontario ait été la première province canadienne à mettre sur pied un centre indépendant d'études et de recherches sur le droit en 1964, elle a cessé de profiter d'une commission de réforme du droit en 1995, l'organisme n'ayant pas survécu aux compressions gouvernementales. La Commission du droit de l'Ontario a ressuscité l'année dernière, grâce aux efforts conjoints du gouvernement, de la Fondation du droit de l'Ontario, du Barreau du Haut-Canada et des six facultés de droit de l'Ontario, afin d'adopter une perspective à long terme de l'administration de la justice dans la province.

« L'ancienne Commission de réforme du droit a été un important moteur de changement dans le système judiciaire de notre province, a dit l'ancien procureur général Michael Bryant au lancement de la CDO en septembre 2007. Notre système judiciaire a besoin d'un instrument semblable aujourd'hui. »

Le président Monahan l'appelle la « Commission nouvelle vague » pour souligner le fait que la CDO actuelle fait appel à de nombreux partenaires. « Nous essayons d'adopter une perspective plus large, pour traiter de questions qui s'avèrent particulièrement épineuses pour le gouvernement ». Cela signifie qu'il faut poser des questions difficiles et lancer un débat crucial sur des sujets comme les frais élevés d'encaissement des chèques du gouvernement et le droit applicable aux personnes âgées.

« Il est impératif, dans une société démocratique, que nos lois soient examinées du point de vue de leur impact sur les personnes aux revenus les plus faibles », explique Ivana Petricone, directrice générale de l'ARCH Disability Law Centre à Toronto. « Nous avons déjà commencé à faire réfléchir les gens et à les amener à nous soumettre des propositions. Cela semble très prometteur ».

« C'est notre façon de toucher aux enjeux qui affectent les personnes âgées, qui ne seraient pas autrement une priorité gouvernementale » ajoute Christine McMillan, directrice générale du Frontenac-Kingston Council on Aging.

« Nous sommes tous très fiers de notre système de justice, mais cela ne diminue en rien notre soif de l'améliorer, explique le procureur général, Chris Bentley. La Commission du droit nous aide à nous assurer de notre habileté à améliorer constamment notre système de justice. »

C'est exactement ce que le doyen Monahan voulait entendre : « Il s'agit d'un processus évolutif. La véritable portée de nos actions se fera sentir au cours des années. »

Faites-nous part de vos commentaires

Nous voulons savoir ce que vous pensez. Partagez vos expériences avec nous par courriel à law-commission@lco-cdo.org ou par téléphone au 416-650-8406 (sans frais au 1-866-950-8406) pour nous dire comment la loi affecte les différentes communautés de la province et comment vous naviguez dans le cadre juridique ontarien. Visitez le www.lco-cdo.org pour savoir comment soumettre une proposition ou organiser une visite du site dans le cadre de l'examen transprovincial de la CDO. Pour obtenir les dernières nouvelles, abonnez-vous au fil RSS sur notre site Web.

Toutes vos suggestions seront prises en compte pour nous permettre de choisir des projets, ainsi que pour faire des analyses et des recommandations.

Un projet de recherche à l'avantage des Ontariens à faible revenu

Le rapport final de la CDO sur les frais d'encaissement des chèques du gouvernement sortira à l'automne

Aissa Nauthoo essaie, depuis des années, d'aider ses clients à encaisser des chèques gouvernementaux sans difficulté et sans qu'ils n'encourent de frais élevés. Elle entrevoit enfin une lueur d'espoir.

« Il manque beaucoup de ressources aux cliniques pour qu'elles puissent apporter des changements à la loi, explique madame Nauthoo, directrice de l'Aide juridique du Centre francophone de Toronto. La Commission du droit de l'Ontario joue un rôle de premier plan dans la réforme du droit et arrive à point nommé. »

La Commission du droit de l'Ontario joue un rôle de premier plan dans la réforme du droit et arrive à point nommé.

Cet automne, la Commission publiera son rapport final sur son premier projet de recherche indépendant, une consultation publique portant sur les frais des entreprises d'encaissement de chèques en Ontario. Dans le cadre de sa consultation, la CDO a communiqué avec environ 130 parties intéressées et elle a reçu les commentaires d'un grand nombre d'universitaires, d'institutions financières, d'agences de services sociaux, d'associations de défense des droits des consommateurs, de cliniques d'aide juridique et de ministères gouvernementaux. Selon un sondage mené par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, sept pour cent des Canadiens — l'équivalent d'environ 800 000 Ontariens — ont eu recours à des entreprises d'encaissement de chèques en 2005.

« Il s'agit d'une question complexe, dit Lauren Bates, l'avocate-conseil de la CDO. Ce secteur prend rapidement de l'expansion, il est très peu réglementé et il a un impact important sur les personnes qui sont le moins en mesure de payer des frais élevés pour pouvoir avoir accès à leurs avantages. »

Le document de consultation de la CDO a fait état de plusieurs pistes de solutions, y compris le dépôt direct obligatoire ou la réglementation des frais, mis en place dans d'autres provinces canadiennes. Maître Bates mentionne que les recommandations de la Commission pourraient comprendre une stratégie juridique ciblée ou une panoplie de nouvelles approches.

« La Commission du droit a reçu le mandat de traiter la question dans une perspective globale. Nous devons examiner toutes les composantes afin de trouver la solution la plus pragmatique et efficace. »

« La réforme du droit ne peut se faire en vase clos. »

Visitez le www.lco-cdo.org afin d'obtenir un exemplaire du rapport final de la CDO, qui sortira cet automne, ainsi que des précisions sur nos autres projets.

Une expérience concrète



Lorsque Miriam Stein a appris qu'elle avait été choisie pour l'un des quatre

stages d'été très convoités de la Commission du droit de l'Ontario, elle s'est dit que l'avenir lui souriait.

« Il s'agit d'une occasion en or de prendre du recul et de se demander comment améliorer la loi, dit l'étudiante à la maîtrise en Affaires internationales de l'Université Carlton et en droit de l'Université d'Ottawa. Le travail en accès à la justice implique de la recherche juridique et sociale. J'acquiers des compétences que je ne pourrais pas obtenir aisément ailleurs. »

Miriam Stein s'est jointe à des étudiants et à des diplômés en droit de l'Université de Toronto, d'Osgoode et de l'UWO, attirés par l'idée de participer à ce nouveau projet.

« Mon but ultime est de mieux comprendre le processus de réforme du droit et d'apprendre ce que nous pouvons faire pour améliorer l'administration de la justice, dit madame Stein. Me voici en voie de devenir une avocate bien outillée. »

CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA CDO

Patrick Monahan, Osgoode Hall Law School
président du Conseil

Christopher Bredt, Borden Ladner Gervais LLP

Neena Gupta, Gowling, Lafleur, Henderson LLP

Marie Henein, Henein & Associates

Frank Iacobucci, C.C., Q.C., Torys LLP

Russell Juriansz, Cour d'appel de l'Ontario

Yves Le Bouthillier, Université d'Ottawa

Murray Segal, sous-procureur général de l'Ontario

Patricia Hughes, Commission du droit de l'Ontario
membre d'office

PERSONNEL DE LA CDO

Patricia Hughes, directrice exécutive

Lauren Bates, avocate-conseil

Julie Lassonde, avocate chercheuse

Janice Williams, adjointe de direction

John D.T. Hill, avocat résident détaché du ministère du Procureur général auprès de la CDO

Janet Walker, chercheuse-résidente détachée de la faculté de droit Osgoode Hall auprès de la CDO

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la Commission du droit de l'Ontario, visitez le www.lco-cdo.org ou composez le 416-650-8406 (ou, sans frais, le 1-866-950-8406).